

par son rôle : qu'il sache que la sainte Eglise au sein de toutes les contradictions qu'elle traverse, peut toujours se reposer sur certaines classes de ses enfants dont la fidélité lui soit connue. Et on peut dire sans crainte qu'après son clergé et ses communicants, c'est assurément, dans l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle qu'elle cherche ses consolations.

M. l'Abbé Turbide termina sa félicité à tous les membres de la voie de progrès ou marche leur association, qu'ils doivent aimer de tout cœur, et leur as surer encore plus de succès pour l'avenir, s'ils continuent à marcher dociles sous l'habile direction de leur vénéré pasteur, qu'il s'agit de savoir à la tête d'une œuvre quelconque pour être déjà garantis du succès.

Vint ensuite la partie musicale qui fut exécutée avec le plus grand goût. Mme D'Iron, dont la renommée n'est plus à faire, semble s'être encore surpassée pour la circonstance, avec son frère M. Benoit Gaudet. Mme et M. J. B. Gaudet, membre distingué de la succursale de Tignish, voulurent bien aussi relever le charme des amusements en unissant leur voix à celle du chœur.

Les quartettes "We rock away" et "Mgr. de Laval" et plusieurs duos et trios ainsi qu'un solo par Mlle Minnie White furent suivis d'un torrent d'applaudissements, qui obligèrent les artistes à plusieurs répétitions. Puis arriva le tour du "Lunch" qui fut servi par les dames des membres de la succursale avec la plus haute courtoisie. Pendant ce temps M. Benoit Gaudet faisait rendre à son violon de si agréables accords, que les convives avaient peine à juger ce qui offrait le plus d'entraînement, ou la douceur des mets, ou celle de la musique. Sur la fin de cette délicieuse soirée, le Rév. A. E. Burke sut encore hautement intéresser l'assemblée par une magnifique déclamation de "Incense Rock," rendue avec tout le talent qu'on lui connaît. Après quoi le "God save the Queen," s'échappa des poitrines avec toute l'animation des cœurs joyeux et tous les convives se dispersèrent emportant avec eux toutes les impressions agréables des divertissements honnêtes. — "L'Impartial"

#### CONCERT A TIGNISH. I. P. F.

Les membres de la succursale No. 281 ont eu un concert vendredi soir le 19 du mois dernier. Vu le mauvais état des chemins, l'auditoire n'était pas aussi nombreux qu'on l'aurait désiré, cependant un montant très respectable a été réalisé. Le programme était des mieux choisis et fut exécuté avec beaucoup d'entrain. Les Révds. D. M. McDonald, A. E. Burke et J. S. Turbide adressèrent la parole, faisant valoir, d'un ton énergique, les avantages de l'A. C. B. M. Les discours furent beaucoup appréciés par les personnes présentes. La partie musicale ne laissait rien à désirer. Mme J. D. D'Iron, qui avait bien voulu assister, était l'organiste d'occasion. M. et Mme J. B. Gaudet de St. Louis, ainsi que M. Benoit Gaudet reçurent des ovations qui étaient bien méritées. Solos, Duos, Trios et Quartettes par Mme J. D. D'Iron, M. Benoit Gaudet et M. et Mme J. B. Gaudet amenèrent des répétitions d'égocores. M. J. Albert Breunau et Howard Hackett soutinrent, avec leur habileté bien connue, la partie comique de la soirée : tandis que M. J. E. Gallant avec sa sœur Mlle Emily, mêlaient leurs voix harmonieuses à celles des autres musiciens, et attirèrent des salves d'applaudissements.

ments. Pendant la soirée des rafraîchissements café et gâteaux et il y en a eu en masse—furent servis à tous ceux qui étaient présents. Tous sans exception se retirèrent enchantés, espérant qu'avant longtemps les membres de l'A. C. B. M. donneraient encore une soirée à la salle Ste. Marie.

Le Rév. A. E. Burke au cours de son discours dit :

"On entend souvent dire qu'il est impossible pour les associations d'assurance à cotisations de se maintenir : que les taux chargés ne sont pas assez élevés pour assurer leur permanence : que ce n'est qu'une question de temps et qu'elles doivent toutes périr. A mon avis l'assurance à cotisations est la plus sûre si l'administration est honnête. Chaque dollar que nous collectons est rendu sous la forme de réclamations de décès. Il n'y a que deux officiers salariés dans l'A. C. B. M. ce sont le Grand Secrétaire et son assistant. Tous les devoirs à remplir dans les succursales sont gratuits. Partout où il y a des succursales les membres jouissent de la confiance et du respect des gens. L'une des plus grandes vices de l'A. C. B. M. est d'améliorer la condition sociale, intellectuelle et morale de ses membres et de leur inculquer des principes d'intégrité, de sobriété et de frugalité. Nous accomplissons une œuvre honorable et noble." — "L'Impartial."

#### NOTES.

Un membre désirant changer la désignation sur sa police dans l'A. C. B. M., de ses enfants à sa femme, peut le faire sans le consentement de ces enfants.

L'installation de tous les officiers (dûment élus) des succursales de l'A. C. B. M. doit avoir lieu à la première assemblée régulière de la succursale, en Janvier. Voyez la clause 170 de la constitution.

Le Secrétaire Archiviste de chaque succursale est prié de fournir au Grand Secrétaire aussitôt que possible une liste des officiers élus pour le prochain terme. Le Représentant et le Substitué à la convention du Grand Conseil devraient être compris dans cette liste.

Un membre dont la police est payable à sa femme peut changer la désignation dans la dite police et la faire payable à sa femme et ses enfants dans la proportion qu'il désire. Dans ce cas il n'est pas nécessaire d'obtenir de la femme son consentement ou une assignation. Les enfants sont dans la classe appelée "bénéficiaires privilégiés."

Il ne sera pas émis de police par l'A. C. B. M. à tout nouveau membre qui n'a pas produit un "Certificat de naissance" ou une "Déclaration au sujet de son âge." Ce certificat de naissance ou cette déclaration doit être envoyé au Grand Secrétaire par le Secrétaire-Archiviste de la succursale avec la Demande d'admission.

Les blancs-formules pour le "Rapport Annuel" par les Secrétaires-Archivistes et pour le "Rapport au président du Comité des Finances du Grand Con-

seil" par les Secrétaires Financiers, seront envoyés à chaque succursale le ou avant le 10 Décembre.

Nous attirons l'attention des Secrétaires Archivistes et Financiers sur les clauses 71, 75, 100, 171, et 170 de la Constitution.

#### L'APPEL FILLION.

Succursale No. 163, St. Jean Baptiste, Man., Nov. le 27, 1897.

Mr. Sam. R. Brown, Grand Secrétaire, London, Ont. :

Cher Monsieur et Frère,—Nous vous transmettons avec la présente lettre copie d'une résolution passée par notre succursale remerciant celles qui ont bien voulu répondre à l'appel que nous avons fait en faveur de notre frère Zénon Fillion. Ci-inclus aussi vous trouverez la liste des argents reçus depuis la publication de notre dernier état. Si les succursales qui n'ont pas encore répondu à notre appel se sentaient disposées à faire quelque chose pour notre frère, nous nous ferions un plaisir de les en remercier et d'ajouter leur nom sur la liste de celles qui ont répondu : et nous saurons les reconnaître si elles viennent à avoir besoin d'un appel en faveur de quelque frère ailingé.

Espérant, Monsieur, que vous voudrez bien publier ces papiers ainsi que la présente lettre, nous avons l'honneur d'être.

Fraternellement à vous,  
J. D. FILLION, Ptre., Président.  
JOSEPH BARRI, Sec. Arch.

#### RESOLUTION DE REMERCIEMENTS.

Proposé par le frère Euclide Désautels, trésorier, appuyé par le frère Joseph B. Dupas, secrétaire financier, et unanimement résolu :

Qu'un vote de remerciements soit adopté à l'adresse des succursales qui ont bien voulu répondre à l'appel de la nôtre en faveur du Frère Zénon Fillion et que copie de la présente résolution soit transmise au Canadien pour publication.

Nous publions la liste des argents reçus, dans la partie anglaise.

#### APPEL.

Succursale No. 164 de l'A. C. B. M., Nicolet, P. Q.

Au Grand Président, au Grand Secrétaire, aux officiers et membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada :

Frères—C'est avec un profond sentiment de charité chrétienne et de devoir fraternel que nous, les officiers et membres de cette succursale, sommes forcés de faire appel aux succursales de l'Association par votre bienveillant intermédiaire en faveur du frère Z. A. Langlois, qui se trouve présente ment dans des circonstances de fortune les plus lamentables. Le frère Langlois a une famille de dix enfants. Sa femme est incapable de travailler à cause de son état de santé, et un de ses enfants souffre d'une maladie grave. Il n'a que son travail pour subvenir à l'entretien de cette famille, et ce travail fait défaut complètement depuis trois mois et demi. Il est réduit à une très grande misère, et cela à l'approche de l'hiver, et il n'a aucun moyen de nourrir sa famille, si nous ne lui venons en aide. Il a fait tout ce qu'il a pu pour sortir de cette triste position, mais jusqu'à présent il n'a pu réussir. Il espère, et nous espérons avec lui,

nous membres de la même succursale, que la fraternité chrétienne qui caractérise notre belle association, s'affirmera comme toujours en faveur d'une aussi juste cause, et que la triste épreuve de ce frère, en proie au désespoir, touchera le cœur d'un grand nombre de frères qui se feront un devoir de lui venir en aide.

Espérant que notre appel en faveur du frère Z. A. Langlois recevra l'approbation de votre Bureau, nous nous souvenons vous.

Vos frères en l'A. C. B. M.

W. Camiraud, Président.

J. E. Belcourt, Secrétaire Archiviste,  
Nicolet, P. Q. Octobre 13, 1897.

London, Ont., Novembre, 1897.

J. E. Belcourt, Ecr.,

Sec. Arch. Suc. No. 164.

Cher Monsieur et Frères—L'appel de votre succursale en faveur de frère Z. A. Langlois est permis par le Grand Président et le Bureau des Syndics.

Fraternellement à vous,

SAM R. BROWN, Grand Sec.

#### Nouvelles Succursales.

La succursale No. 288 a été instituée le 8 Octobre, à Downeyville, Ont., par le Grand Député J. A. Gilloghly. La liste des officiers a paru dans la partie Anglaise le mois dernier.

La Succursale No. 289 a été instituée le 22 Novembre, à St. Joachim, Ont., par le Grand Député Jean Dugal. La liste des officiers paraît dans la partie Anglaise.

#### ROLE D'HONNEUR.

La succursale No. 173, Belle River, Ont., tient le premier rang sur le rôle d'honneur pour le plus grand nombre d'initiations pendant le mois d'Octobre, ayant initié dix membres.

#### Resolutions de Condoleances.

A une assemblée de la succursale No. 217, tenue le 18 Octobre, les résolutions de condoleances suivantes ont été adoptées :

Proposé par Frère J. E. Duhamel et Frère Alfred Longpre, secondé par Frères J. H. Lacerte et Eugène Archambault : que les membres de la succursale No. 217 de la société Catholique de Bienfaisance Mutuelle ont appris avec chagrin le décès de Madame Veuve Prudent Jobin la digne mère du Rév. Messire J. Bte. Jobin, Président de cette succursale, et du Rév. Messire Fercol Jobin, aussi membre de cette succursale.

Proposé par Frères Charles Peltier et J. E. Faribault, secondé par Frère Philippe Archambault : que les Frères de cette succursale s'associent au deuil de la famille de la regrettée défunte, et s'empressent de lui offrir leurs plus cordiales et sincères condoleances.

Proposé par Frère Telesphore Drainville, secondé par Frère P. Ethier et résolu : que cette succursale sent particulièrement le besoin de témoigner à son digne Président, le Rév. Messire J. Bte. Jobin et au Rév. Messire Fercol Jobin ses vifs sentiments de sympathies dans le malheur qui les atteint, et de donner au Rév. Messieurs l'assurance que leur douleur est bien comprise et bien partagée par les Frères de la succursale No. 217.

Proposé par Rév. Frère J. H. Marsolais, secondé par Rév. Frère Eustache Paré et résolu : que Madame Jobin était bien la femme forte de l'Evangile, et qu'elle a toujours été reconnue, dans cette paroisse, où elle a passé sa vie comme le modèle de la femme, de l'épouse et de la mère vraiment chrétienne et remplie de dévouement pour les siens.

Proposé par Frère Edmund Piché, secondé par Frères Telesphore Drainville et J. P. Viger : que les membres de cette succursale assistent eu corps aux funérailles de Madame Jobin.

Proposé par Frère F. N. Lemire, secondé par Frère Louis Broutlet et résolu : que le Secrétaire Archiviste remette copie des présentes résolutions à la famille et transmette copie au Journal Le Canadien pour publication.